



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mardi 07 juillet 2020**

---

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 16 juin
  2. Désignation d'un secrétaire de séance
  3. Demande d'enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement :
    - 3.1 GAEC de Blaune
    - 3.2 Société La Côte Biogaz
  4. Demande de subvention des associations
  5. Cours de guitare
    - 5.1 Remboursement des cours non réalisés pendant le confinement
    - 5.2 Tarif et règlement intérieur
  6. Questions diverses
- 

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 17 ; votants : 19

Sous la présidence de Madame BARANI Marie-Pierre, Maire de Chabons

Convocation : le 09 juin 2020

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, CHARLÉTY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, RIVIÈRE Denis, GONIN Nicole, COMBET Stéphane, COMBALOT Christelle, BRECHET Alexandre, VIAL Ludivine, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, LACROIX Franck

Membres absents excusés : Madame PELLERIN Annick, donne pouvoir à LEDEUIL Estelle ; Madame OBERLIN Caroline donne pouvoir à Philippe CHARLÉTY

Secrétaire de séance : Madame PÉRON Catherine

### **1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 16 juin**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal d'installation du Conseil en date du 16 juin à l'unanimité.

## 2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine Péron est désignée secrétaire de séance.

## 3. Demande d'enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement

### 3.1 GAEC de BLAUNE

Le GAEC de Blaune a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage de 200 vaches laitières sur la commune d'Oyeu, 315 et 644 route de Blaune.

Ce projet doit faire l'objet d'une consultation du public en mairie du lundi 29 juin 2020 au vendredi 31 juillet inclus, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-06-02.

La commune de Chabons se trouvant incluse dans le rayon du périmètre du plan d'épandage du projet, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Le projet : Il s'agit d'une demande d'augmentation de capacité d'un atelier d'élevage de vaches laitières existant jusqu'à une capacité de 200 vaches, sans construction de nouveau bâtiment d'élevage.

L'élevage du GAEC DE BLAUNE (associés : François Dien, Michel Dien et Clément Barbier) est actuellement une installation classée relevant du régime de la déclaration. A ce titre, la capacité maximale de l'élevage est de 150 vaches. Or les vaches laitières à la traite sont logées dans un bâtiment de type aire paillée et couloir sur caillebotis comprenant 113 places aux cornadis mais pouvant accueillir 170 vaches, à cela s'ajoutent les vaches tarées qui sont logées sur l'aire paillée à côté. Les installations permettent ainsi d'accueillir plus de vaches que la capacité autorisée.

La demande est donc une augmentation d'effectifs des vaches. Il n'y a pas de nouvelle construction de bâtiment d'élevage ou d'annexe dans le cadre de cette demande.

La capacité de l'élevage après projet sera de 200 vaches.

Le site d'élevage comprendra les activités suivantes susceptibles d'être classées au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- La capacité totale des silos sera de 3 381 m<sup>3</sup>, non classé rubrique 2160 (seuil de classement 5 000 m<sup>3</sup>) ;
- Stockage de fioul ou GNR d'une capacité de 4 000 l, soit du liquide inflammable de troisième catégorie environ 3,4 t (sur la base d'une masse volumique d'environ 850 kg/m<sup>3</sup>), donc non classé rubrique 4331 (seuil de classement 50 t) ;
- Bois sec ou matériaux combustibles analogues, le volume susceptible d'être stocké étant de 5 860 m<sup>3</sup> de paille et foin, soumis à déclaration, rubrique 1532 (seuil de classement 1 000 m<sup>3</sup>) ;
- Fabrication d'aliment à la ferme, la puissance maximale de l'ensemble des machines pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant de 5,5 kW, non classé rubrique 2260 (car au sein d'une installation classée rubrique 2101).

La seule activité classée soumise à enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement est donc l'établissement d'élevage de vaches laitières.

Il n'y a pas d'activité soumise à autorisation.

Le rayon d'un kilomètre autour du projet concerne les communes d'Oyeu et de Burcin.

**Le conseil municipal se prononce de manière favorable à ce projet à l'unanimité.**

### **3.2 Société LA COTE BIOGAZ**

La société LA COTE BIOGAZ a déposé une demande d'enregistrement en vue de créer une installation de production et de valorisation de biogaz agricole sur la commune de La Côte Saint André, chemin des Charpillates. La commune de Châbons étant concernée par le plan d'épandage de l'installation projetée et par les risques et inconvénients dont cette dernière peut être la source, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

La société SAS LA CÔTE BIOGAZ envisage de construire une Unité de Méthanisation Agricole sur la commune de La Cote Saint André.

Cette unité valorisera des effluents d'élevages et des matières végétales types CIVE, dans un rayon moyen de 6,5 km autour du site. Elle produira :

Du Biogaz, valorisé dans une installation de production d'épuration/injection, produisant du bio méthane qui sera injecté dans le réseau public, ainsi que de l'énergie thermique, véhiculée par un réseau de chaleur adapté, qui sera utilisée pour l'alimentation thermique du process de production de biogaz ;

Des digestats liquides & solides, qui seront réutilisés comme matières fertilisantes sur les parcelles des apporteurs de biomasse agricole.

Le projet est développé et financé par 9 exploitants à hauteur de 99 000€, dont Messieurs Breymand et Gourdain, tous entrés au capital de la SAS LA COTE BIOGAZ et apporteurs de biomasses agricoles.

Le complément de financement est apporté par les subventions et l'emprunt bancaire.

L'accompagnement technique (Conception, Suivi de réalisation et Mise en exploitation) est réalisé par la société SAS Biogaz Ingénierie, spécialisée dans le développement, la réalisation et l'accompagnement en exploitation d'unités de production/valorisation de biogaz.

L'unité de méthanisation est une installation classée au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), notamment pour la rubrique 2781 « Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production ».

Elle est soumise au seuil de l'enregistrement ICPE. La nature de l'activité est : Méthanisation de déchets de l'agriculture et de matières végétales :

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 07 JUILLET 2020

Type de biomasse	Tonnage annuel
Fumier (bovins, ovins)	7 126
Lisier (bovins)	3 717
CIVE	6 433
Jus de plateforme (silos)	2 335
<b>TOTAL</b>	<b>19 611 tonnes</b>

Valorisation du biogaz produit par épuration et injection de biométhane. Capacité de production de biogaz : 1 803 319 m<sup>3</sup>/an.

D'autre part, dans la mesure où l'usine de méthanisation est amenée à la conversion en biogaz de sous-produits animaux, notamment du fumier de bovin, elle doit répondre aux dispositions fixées par l'annexe V du règlement (CE) n°1069/2009 et est soumise à la procédure d'agrément sanitaire. La demande d'agrément sanitaire sera effectuée lors de la phase de mise en exploitation du site.

**Le conseil municipal se prononce de manière favorable à ce projet à l'unanimité.**

### 4. Demande de subvention des associations

L'adjoite en charge des associations fait part des demandes :

❖ Subventions Sportives :

- Union Chabonnaise =  $23 \times (10+5) + 19 \times (20+5) = 820\text{€}$
- TFB =  $10 \times (20+5) = 250\text{€}$
- Air Lynx (rollers) =  $7 \times (10+5) + 3 \times (20+5) = 180\text{€}$
- Stade Chabonnais =  $45 \times (20+5) = 1125\text{€}$
- Just Dance =  $58 \times 15 = 870\text{€}$

❖ Subventions Annuelles :

- Art'Anim = 4000€
- Comité des fêtes = 2000€

❖ Subventions diverses : demande de plus de renseignements, à voir au prochain CM.

**L'ensemble des subventions est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 5. Cours de guitare

### 5.1 Remboursement des cours non réalisés pendant le confinement

Pendant la période du confinement, les cours de guitare n'ont pas pu être maintenus et trois élèves demandent le remboursement des cours non réalisés. Il est demandé aux élus de se prononcer sur ces remboursements. Deux élus s'abstiennent et un élu ne participe pas au vote, le reste du Conseil se prononce en faveur de ce remboursement.

### 5.2 Règlement intérieur et tarif

Vu la délibération n°2017-07-02 mettant en place le règlement et les tarifications pour les cours de guitare et compte tenu du succès de cette activité il est proposé aux élus de voter :

- Une nouvelle convention avec Profession sport 38
- Une tarification inchangée : un tarif de 15 € par cours d'une durée d'1/2 heure pour les chabonnais (avec une participation de 5€ de la commune), et de 20€ par cours d'une durée d'1/2 heure pour les extérieurs.

**Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents à ce sujet. Un élu ne participe pas au vote, le reste du Conseil approuve cette proposition.**

## 6. Questions diverses

### Madame le Maire

- La location des salles communales reprend à condition de remplir une fiche de traçabilité.
- Le Forum des associations aura lieu le 28 août.
- La fête de la courge a été autorisée pour le mois d'octobre.
- Les référents hameaux mis en place au mandat précédent ne seront pas reconduits.
- Pas de Ticket Culture pour la saison 2020

### Michelle Ortuno, 2<sup>ème</sup> adjoint

- Réunion CCAS jeudi 9 juillet

### Catherine Péron, 4<sup>ème</sup> adjoint

- Restructuration du cimetière est en cours avec Pierre Bozon et une agence mandatée.
- Avec la commission cadre de vie, étude des tables et bancs dans différents lieux de la commune.

### Chrystelle Combalot, conseillère déléguée

- Devis en cours pour installer de nouveaux jeux pour les enfants de 0 à 3 ans dans le parc en face de la Salle post'Halles.
- Etude sur la dégradation des tables publiques.

**Denis Rivière, 5<sup>ème</sup> adjoint**

- Travaux annuels de voirie ont démarré
- Fauchage terminé il y a trois semaines
- Marché de déneigement : une seule entreprise sur trois a répondu, marché de 4 ans reconduit chaque année tacitement avec l'entreprise Picot.
- Travaux dans les HLM du gymnase pour sécuriser la sortie des riverains : plateau surélevé.

**Nicole Gonin, conseillère déléguée**

- Nettoyage et rangement à la bibliothèque
- Demande aux services techniques de pouvoir stocker des livres dans leurs locaux.

**Philippe Charléty**

- Présentation de la station d'épuration au prochain CM
- Rénovation de la GTB de l'école (subvention à hauteur de 60%)
- Permanence eau et assainissement à mettre en place toutes les trois à quatre semaines.

**Stéphane Combet, conseiller**

- Adresses mails mises à jour

**Pierre Bozon, 3<sup>ème</sup> adjoint**

- Entreprise Palombini fera ses travaux de peinture à l'école fin août
- Foot : arrosage automatique installé il y a deux ans ne fonctionne plus (devis : 6000€)
- Samedi 11 juillet à 10h : visite des bâtiments pour les élus

**Divers :**

- Le budget sera présenté au prochain conseil en septembre
- Prochain CM le mardi 8 septembre à 19h